



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Claude CHALVIN, Claire DOMELAND, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN.

Procurations : Christian RIZZARDI à Christian GUÉNÉ

Absentes excusées :

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : jeudi 10 avril 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	12
Procuration :	01
Votants :	13

Votes exprimés

- Votes pour : 13
- Votes contre : /
- Abstention : /

2025_15_DEL**Objet : Budget supplémentaire au budget principal 2025 du CCAS**

Le Conseil d'administration du CCAS de Vif a voté son budget primitif 2025 lors de la séance du 30 janvier 2025.

Il est rappelé que les prévisions budgétaires peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'accroître les recettes de la section de fonctionnement et d'investissement du CCAS suite au résultat constaté au compte financier unique de 2024 en le répartissant sur les lignes budgétaires qui en ont besoin.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 30 janvier 2025 adoptant le budget primitif pour l'année 2025 ;

Considérant la nécessité pour le CCAS de Vif d'opérer les modifications suivantes sur le budget primitif :

- En section d'investissement
 - Intégrer l'excédent d'exécution reporté
 - Couvrir les restes à réaliser reportés de l'exercice 2024
 - Prévoir une enveloppe pour l'achat de mobilier
 - Prévoir la subvention CAF (projet espace Bulle)
 - Suppression de l'emprunt d'équilibre
- En section de fonctionnement
 - Intégrer l'excédent d'exécution reporté
 - Prévoir une enveloppe pour les fournitures courantes et animations
 - Prévoir une enveloppe pour les projets
 - Prévoir une enveloppe pour les intérêts de la ligne de trésorerie

Vu les éléments exposés ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER le budget supplémentaire ci-après :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Projet BS	Recettes	Projet BS
<i>Chap 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante</i>	82 282,39	<i>Chap 002 - Résultat de fonct. Reporté</i>	94 132,39
<i>Chap 65 - Autres charges de gestion courante</i>	9 850,00		
<i>Chap 66 - Charges financières</i>	2 000,00		
Total Dépenses de fonctionnement	94 132,39	Total Recettes de fonctionnement	94 132,39

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 038-263810137-20250417-2025_15_DEL-DE

S²LO
Projet BS

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	Projet BS	Recettes	Projet BS
<i>Chap 21 - Immobilisation corporelle</i>	11 887,31	<i>Chap 001 - Solde d'invest reporté</i>	13 887,31
		<i>Chap 13 - Subvention d'investissement</i>	7 500,00
		<i>Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	- 9 500,00
Total Dépenses d' investissement	11 887,31	Total Recettes d' investissement	11 887,31

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE(S) : Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.